



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 04/06/2004

CITRONET

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit CITRONET
Fournisseur ECOVER BELGIUM NV
Adresse complète Industrieweg 3 2390 Oostmalle Belgium
Téléphone 0032 (0)3 309 25 00 Fax 0032 (0) 311 72 70
Téléphone en cas d'urgence 0032 (0)70 245 245 (Centre antipoison)
Téléphone manager de permanence 0032 0473 94 49 97
Caractérisation chimique Liquide vaisselle main.

2. COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux, directive 67/548/EEC	% w/w	Symbole	CAS / EG N°
Détergent nonionique	5-15	Xi, R36/38	
Détergent non-ionique à base de sucre	1-5	Xi, R38, R41	
Détergent amphotérique	1-5	Xi, R36	

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

Incendie Aucun risque particulier en cas d'utilisation normale.

Inhalation Aucun risque particulier en cas d'utilisation normale.

Contact avec la peau Le contact prolongé du produit concentré avec la peau peut provoquer le dessèchement de la peau.

Contact avec les yeux Irritation.

Ingestion Le bitrex réduit les risques d'ingestion du produit.



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 04/06/2004

CITRONET

4. PREMIERS SECOURS

Inhalation	Pas d'application.
Contact avec la peau	Rincer soigneusement le produit non diluée avec de l'eau. Enlever les vêtements contaminés.
Contact avec les yeux	Rincer immédiatement et le plus longtemps possible avec de l'eau en abondance. Demander une aide médicale en cas d'irritation persistante. En cas de premiers soins inadéquats, des problèmes de vue peuvent persister.
En cas d'ingestion	Rincer la bouche et ne pas faire vomir. Faire boire 2 verres d'eau. Administrer 100 mg de Dimeticon. Appliquer le même traitement en cas d'ingestion de plus de 60 ml et consulter sans tarder un médecin.
Aménagement du lieu de travail	Aucune recommandation particulière.
Indications pour le médecin	Traitement symptomatique en cas de persistance de forts vomissements et diarrhées (eau et électrolyte). Procéder à une intubation gastrique après administration de Dimeticon et seulement si aucun vomissement n'est observé après plus de 2 déglutitions .

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Agents d'extinction appropriés	En cas d'incendie à proximité directe, tous les moyens d'extinction sont permis.
Agents d'extinction non appropriés	Aucun.
Dangers liés aux produits résultant de la combustion	Aucun.
Moyens de protection	Les précautions normales en cours de manipulation de produits chimiques doivent être prises. Voir également le § 8 au niveau des mesures de protection individuelle.

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions pour la protection de l'environnement	Toujours éviter que le produit concentré ou dilué pénètre dans le sol ou se mélange aux eaux de surface.
Méthodes de nettoyage	En cas de fuite ou d'écoulement accidentel, récupérer le produit dans un conteneur propre afin de permettre sa réutilisation. Récupérer toute quantité répandue de produit au moyen d'un balai de séchage et éliminer en tant que déchet chimique. Nettoyer les éventuels résidus avec de l'eau.
Précautions individuelles	Du produit répandu peut rendre le sol glissant. Eviter le contact avec la peau non protégée et avec les yeux.



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 04/06/2004

CITRONET

7. PRECAUTIONS DE STOCKAGE, D'EMPLOI ET DE MANIPULATION

Manipulation	Eviter le contact avec la peau non protégée et avec les yeux.
Protection d'incendie et d'explosion	Pas d'application.
Stockage	Conserver dans l'emballage fermé dans un endroit frais à l'abri du gel.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

Protection individuelle

Protection des mains	En cas de fuite ou d'écoulement accidentel, porter des gants étanches.
Protection des yeux	Porter des lunettes de protection lors de l'élimination de produit écoulé accidentellement.
Protection contre inhalations	Pas d'application.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement voir § 6
Composants dont l'utilisation sur le lieu de travail doit être contrôlée

9. PROPRIETES PHYSICO-CHIMIQUES

Etat	liquide visqueux	Densité relative 20°C	1,03	kg/l
Couleur	incolore	pH conc 20°C	7	pH 1% 7
Senteur	citron	Viscosité 25°C Brookfield LVT	1000	mPa.s
Point d'inflammation	>100°C	Solubilité dans l'eau 20°C	complète	
Danger d'explosion	Aucun.			
Propriétés oxydantes	Aucunes.			



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 04/06/2004

CITRONET

10 . STABILITE ET REACTIVITE

Stabilité	Aucune décomposition en cas d'utilisation correcte et d'entreposage correct.
Conditions d'utilisation	Ne pas conserver à des températures inférieures à 0°C et supérieures à 40°C.
Matériaux d'utilisation	Ne pas mélanger avec d'autres produits de nettoyage.
Produits de décomposition dangereux	Aucuns.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Evaluation

Irritation de la peau/muqueuse (RBC test: Invitox)	123 ppm	irritant
<u>Remarques</u>		
- la peau	Irritation en raison de la composition.	
- les yeux	Irritation en raison de la composition.	
- oral	Relativement inoffensif (LD50 rat-oral-theo >24000 ppm). La présence de Bitrex rend virtuellement impossible l'ingestion du produit.	
Sensibilisation	Selon nos dernières connaissances, ce produit ne contient pas de matières premières sensibilisatrices.	
<u>Remarques</u>	Tous les produits Techno Green contiennent exclusivement des matières premières ELINCS ou EINECS enregistrées et ne contiennent pas de matières premières connues pour leur propriétés mutagènes, cancérigènes, tératogènes ou toxiques pour la reproduction (R45,46,47,49,60,61,63,64, EU 97/C234, 67/548/EEC, 88/379/EEC, OSHA, NTP, IARC/ARAB (cat 1-3)).	



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 04/06/2004

CITRONET

12. INFORMATION ECOLOGIQUES		<i>Evaluation</i>
Biodegradation selon le protocole OCDE 301F	85 %	totaletement dégradable
Toxicité sur Daphnies (Daphnia magna) EC 50 48h OCDE 202	23 ppm	peu toxique
Toxicité sur Rotifers (Brachionus calyciflorus) EC50 24h ASTM E1440-91	ppm	non testé
Toxicité sur Algues (selenastrum capricornutum) EC50 72h OCDE 201	89 ppm	peu toxique
Toxicité sur bactéries EC 50 (Microtox EC50 15min) DIN 38-412-L34	ppm	non testé
<u>Remarques</u>	Les produits Techno Green ne renferment pas de composants bioaccumulables, de PCM ni de composants aromatiques nitromuscs.	

13. INSTRUCTION SUR LES POSSIBILITES D'ELIMINATION DES DECHETS	
Produit	Les déchets de produit sont à considérer comme des déchets chimiques. La législation relative à l'enlèvement des déchets peut varier d'un pays/ état à l'autre. Cet enlèvement doit se faire en conformité avec la législation locale ou nationale. En cas de doute, consulter les autorités locales de gestion des déchets. (voir aussi § 6 et § 8 pour l'élimination).
Emballage	L'emballage vide n'est pas soumis à la réglementation ADR et doit être collecté en tant que déchet final.

14. INFORMATION RELATIVES AU TRANSPORT		
Ce produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR.		
<u>Transport routier</u>		
ADR/RID	Classe	Numéro
UN N°		
ADR Symbole		



Fiche de données de sécurité selon la directive 2001/58 EEC
Dernière révision 04/06/2004

CITRONET

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symboles

Aucun.

Phrases-R

R- Sans risques pour la santé et l'environnement conformément à la directive CEE/1999/45

Phrases-S

16. AUTRES INFORMATIONS

Pour un usage correct: voir Fiche Technique

Littérature consultée

Gloxhuber C., Künstler K., 1992. Anionic Surfactants, Surfactant Science Series 43. Ed. M. Dekker.
Fiches de données de sécurité des différents fournisseurs.

Les présentes informations concernent exclusivement le produit mentionné en §1 et ne sont pas nécessairement valables lors d'une utilisation conjointement avec un ou plusieurs autres produits ou dans un quelconque procédé. Selon nos dernières connaissances, ces informations sont correctes et complètes et sont communiquées de bonne foi, sans aucune garantie. Il incombe à l'utilisateur de s'assurer que les informations sont d'application et correctes en ce qui concerne toute utilisation particulière du produit.

Révision de la version précédente 01/02/2003. Des modifications ont été apportées aux paragraphes suivants : §1, §2, § 6, §8, §12, §13.